

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-177 MOBILITE

Liaisons verticales Port de commerce / Centre-ville de Brest par ascenseurs urbains – Bilan de la concertation préalable

Le rapporteur, M. Yohann NEDELEC
donne lecture du rapport suivant

MOBILITE – Liaisons verticales Port de commerce / Centre-ville de Brest par ascenseurs urbains – Bilan de la concertation préalable

EXPOSE DES MOTIFS

▪ **Rappel du contexte**

Par délibération n° C 2019-02-013 du 1^{er} février 2019, le Conseil de Brest métropole a approuvé le principe d'un projet de réalisation d'ascenseurs urbains entre le Port de commerce et le centre-ville de Brest et les modalités de concertation préalable à ce projet.

Le projet consiste essentiellement en la réalisation d'un ou deux ascenseurs urbains :

- l'ascenseur «Château / Parc à Chaînes » : situé rue Aldéric Lecomte, près du parc à Chaînes, il permettrait d'accéder en partie haute du cours Dajot, à 150 m de l'arrêt de bus « Musée de la Marine » sur la ligne 1, à 530m de l'arrêt de tramway « Château » e à 560 m de la station « Jean Moulin » du téléphérique,
- l'ascenseur « Gare / Carène » : Situé rue Jean Marie le Bris, à proximité de la Carène, il permettrait d'accéder en partie haute au square Beautemps-Beaupré, à 250m de l'arrêt de bus « Kennedy-Gare » sur la ligne 4 et à 420m de la gare SNCF. Il pourrait être situé au contact du futur Bus à haut niveau de service et à proximité de la ligne B du tramway.

Le coût prévisionnel global est évalué à 6,3 millions d'euros HT (valeur 2018) : 900 000 € HT d'études et 2 700 000 € HT de travaux par ascenseur.

Au regard des caractéristiques du projet, Brest métropole a souhaité engager une concertation préalable sous l'égide d'un garant, dans les conditions prévues aux articles L.121-16 et suivants du Code de l'Environnement.

Mesdames Catherine TREBAOL et Marie GUICHAOUA ont été désignées comme garantes du processus de concertation sur le projet de développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole par décision n°2019-40 de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du 6 mars 2019.

Par cette phase de concertation, Brest métropole a souhaité permettre aux habitants de s'exprimer en amont sur l'opportunité du projet et recueillir leur expertise d'usage en matière de déplacements quotidiens dans ce secteur de la Ville, mieux connaître les habitudes de proximité, la maîtrise

d'usage des espaces publics de proximité ainsi que les attentes vis-à-vis de ce nouveau projet de mobilité.

La concertation préalable s'est déroulée du 28 mai au 14 juillet 2019.

Conformément à l'article L.121-16-1 du Code de l'Environnement, les garantes de la CNDP ont dressé le bilan de la concertation préalable le 14 août 2019. Ce document détaille l'ensemble du dispositif déployé, des résultats obtenus ainsi que les conclusions et recommandations des garantes.

Il est proposé au Conseil de la métropole, conformément à l'article R.121-24 du Code de l'Environnement, de tirer à son tour le bilan de la concertation et de décider des mesures qu'il propose de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation.

Le bilan dressé par les garantes de la CNDP ainsi que le document de synthèse établi par Brest métropole sont joints en annexe. Les principaux éléments de ce bilan sont exposés ci-après.

▪ **Rappel du déroulement de la concertation et résultats de la participation**

La concertation s'est déroulée du 28 mai au 14 juillet 2019.

Elle a fait l'objet d'une information préalable réglementaire, et d'une information en continu durant toute la phase de concertation via différents canaux de communication : réseau d'affichage (2m², panneaux dynamiques), réseaux sociaux, espaces presse, spots radio.

Des supports d'information (affiches, plaquettes d'information) ont été également diffusés dans les 2 lieux de concertation définis (mairie de Brest centre et Hôtel de métropole,) ainsi que dans 161 lieux publics sur les 8 communes de Brest métropole.

La mise en ligne d'un espace spécifique sur le site www.jeparticipe.brest.fr a permis de centraliser l'ensemble de l'information sur le projet et le dispositif de concertation. Y étaient notamment accessibles les supports d'informations, le dossier technique de la concertation ainsi qu'une Foire aux Questions venant répondre à certaines questions régulières de contributeurs ou de participants.

2322 personnes ont visité le site pendant la durée de la concertation. Les publications sur les réseaux sociaux ont généré près de 42 000 vues.

Le public a pu contribuer, émettre un avis ou formuler des questions sur le projet soit :

- en ligne sur le site www.jeparticipe.brest.fr
- sur les registres dans la mairie de Brest centre et à l'Hôtel de métropole.
- par courriel adressé à Brest métropole : concertation-ascenseurs@brest-metropole.fr
- par voie postale adressée à Brest métropole : Hôtel de métropole - Direction des Mobilités, 24, rue Coat-ar- Guéven - CS 73826 - 29238 BREST CEDEX 2

7 rencontres de concertation ont été organisées pour échanger et récolter l'avis des habitants de la métropole :

- 4 juin 2019 : réunion publique de lancement, Espace Giraudeau
- 15 juin 2019 : balade urbaine, cours Dajot et le port
- 19 juin 2019 : rencontre avec les commerçants CCIMBO (rencontre commune à « Mon réseau grandit » et « Les ascenseurs du port »)
- 28 juin 2019 : rencontre sur le port
- 3 juillet 2019 : atelier de contribution, Hôtel de ville de Brest-centre

- 9 juillet 2019 : rencontre avec La Marine et Naval Group (rencontre commune à « Mon réseau grandit » et « Les ascenseurs du port »)
- 13 juillet 2019 : rencontre sur le cours Dajot

A l'issue de la concertation, 505 participants ont pu être rencontrés et 222 contributions ont été dénombrées via l'ensemble des moyens et canaux mis à disposition.

▪ **Synthèse thématique des avis**

Cette phase de concertation a permis de faire ressortir les principales attentes, préoccupations et enjeux majeurs identifiés par le public. La synthèse des avis par thématique est présentée dans le bilan dressé par les garantes de la CNDP ainsi que le document de synthèse établi par Brest métropole joints en annexe

▪ **Enseignements de la concertation**

Les enseignements de la concertation sont riches et nombreux, signe de l'intérêt général porté par le public au projet et à cette phase de concertation préalable.

Concernant la démarche de concertation, la participation des garantes de la CNDP a été appréciable et a permis des débats constructifs sur le fond dans un climat respectueux de la parole de chacun. La variété des dispositifs mis en place a favorisé le recueil de la parole de personnes qui ont peu l'habitude de s'exprimer ou généralement peu disponibles pour donner leur avis sur la vie de la cité.

Les rencontres terrain et la réunion publique ont été fréquentées par des personnes majoritairement favorables au projet qui se sont exprimées sur les objectifs et caractéristiques des projets. La participation en ligne a fait l'objet d'avis très contrastés. Les opposants au projet, en plus grand nombre, ont justifié leur opposition sur des argumentations parfois idéologiques et politiques sans entrer dans le détail des propositions.

Sur le projet global, la concertation n'a pas apporté, à ce stade, d'éléments nouveaux déterminants, ni tendance forte sur l'opportunité de réaliser 0, 1 ou 2 ascenseurs.

Concernant les objectifs et les caractéristiques du projet, plusieurs sujets ont été évoqués à plusieurs reprises. Les orientations de programme ci-dessous sont conditionnées à la décision de réaliser un ou deux ascenseurs.

- Les horaires de fonctionnement

Les horaires ont été maintes fois évoqués sans qu'une préférence claire ne se dégage. Certains estiment nécessaire un fonctionnement jusque tard dans la nuit aux heures de retour des bars et restaurants du Port de Commerce. Les autres soulèvent les risques d'insécurité et/ou de dégradations en cas de fonctionnement tardif. Une phase test d'expérimentation d'horaires étendus au-delà des horaires de fonctionnement des transports en commun pourrait être proposée.

- La gratuité

La gratuité du système pour les usagers est confirmée.

- Les dispositifs de communication avec l'exploitant

Les dispositifs permettant aux usagers d'interagir et de dialoguer avec le poste de commande centralisé de Bibus aux horaires de fonctionnement des ascenseurs sont confirmés. Ces dispositifs devraient pouvoir être utilisés par tous les publics en situation de handicap (mobilité réduite, malentendants, malvoyants...)

- L'accessibilité

La ou les passerelles seraient suffisamment larges pour permettre un passage aisé à pied, avec vélo, poussettes ou en fauteuil roulant sans être gêné par les personnes qui profiteraient de la situation en belvédère pour stationner et admirer le paysage.

- La sécurité

Les garde-corps des passerelles seraient suffisamment hauts pour se prémunir du risque de chute accidentelle.

- Les aménagements et cheminements piétonniers

L'ensemble de la chaîne de déplacements va être analysée. Les cheminements piétons en provenance ou direction des ascenseurs seraient traités de façon confortable et accessible y compris aux personnes en situation de handicap.

S'agissant du projet d'ascenseur Parc à Chaînes / Château, il est noté que :

- Aucune préférence ne s'est dégagée sur les variantes d'implantation de cet ascenseur. La faisabilité d'une implantation dans le périmètre de la base navale n'est cependant pas aujourd'hui assurée. Les études vont se poursuivre sur les 4 propositions.
- L'insertion paysagère de l'ascenseur et de sa passerelle devra respecter le patrimoine historique du site. Sont concernés les maçonneries de la muraille et du parapet du Cours Dajot, le mur d'enceinte du Château. Les vues lointaines depuis l'Est en direction du Château et du goulet devront être le moins possible perturbées par l'insertion de l'ascenseur et de la passerelle. Il sera demandé à l'architecte concepteur de produire toutes les simulations qui permettent de se faire l'idée la plus précise possible de l'impact visuel.
- L'arrivée de la passerelle sur le Cours Dajot ne devra pas interférer avec le jardin d'enfants existant. Au besoin, ce dernier serait reconfiguré ou légèrement déplacé.

S'agissant du projet d'ascenseur Carène / Gare, il est noté que :

- L'insertion architecturale de l'ascenseur et de sa passerelle devra se faire en cohérence avec la salle des Musiques actuelles (la Carène) et la muraille.

▪ **Les mesures proposées**

Les avis exprimés lors de la concertation sont partagés. La poursuite du travail de réflexion et d'étude permettra d'alimenter une nouvelle phase de concertation et d'explication et d'éclairer une décision éventuelle de réaliser l'ascenseur Carène / Gare.

La qualité architecturale des projets et la préservation du patrimoine (Muraille, Château, Monument aux Américains) ont été les thèmes les plus débattus lors de cette étape de concertation. L'équipe de maîtrise d'ouvrage sera donc organisée de façon à permettre une concertation spécifique sur ces thématiques particulières.

DELIBERATION

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable,
- de mettre en place les mesures précédemment décrites pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION PLENIERE : FAVORABLE A LA MAJORITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A LA MAJORITE

Contre : M. COATANEA et J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : Les groupes "Brest Nouvelle Alternative", "Rassemblement pour Brest" et N. BERROU-GALLAUD